



DELIBERATION N° 2024 -3.6 - 8
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 12 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 12 Février 2024

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : Mmes HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 – 3.6 - 8 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LES RESERVES INCENDIE – MARE CAREL – GREGOIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de terrain pour l'emplacement de la réserve incendie « La Mare Carelle »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-propose de réserver une surface de 150 m² environ sur la parcelle ZA 338, propriété de Monsieur GREGOIRE José.

- dit qu'une indemnité de mise à disposition forfaitaire de 300 € sera versée à Monsieur GREGOIRE José

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout acte relatif à cette affaire

- dit que les crédits seront inscrits au Budget 2024.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 12 Mars 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

